## AVENANT N° PORTANT MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL

<u>Entre les soussignés :</u> D'une part, Madame & Monsieur :	
Et d'autre part, Madame :	
Pour l'enfant : née le	
Le contrat de travail conclu le	Est modifié à compter du
<u> </u>	en fonction de l'évolution de l'indice national sé selon les modalités définies par l'article L. ,73 € depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2021.
Le minimum reste à 2.65€ pour toute jour Le montant de l'indemnité d'entretien (859 de 9h d'accueil.	née d'accueil inférieure à 7h30. % du minimum garanti) 3.17€ pour une journée
Le montant est de 0.3523€ de l'heure (1/9	o <sup>ème</sup> de 85% du minimum garanti)
La solution la plus avantage	use sera retenue pour le salarié
Les autres dispositions fixées au contrat :	restent inchangées.
Fait le :	
<b>A</b> :	
Signature de l'assistant(e) maternel(le) :	Signature des parents :